

**Sujet :** Consultation Permis n°031 065 21 A0029 d'un parc agrivoltaïque à Bérat  
**De :** CEREZO Nicolas - DDT 31/ST/PTS/UPP-C <nicolas.cerezo@haute-garonne.gouv.fr>  
**Date :** 05/12/2025 à 15:08

**Pour :** urbanisme@poucharramet.fr, mairie <mairie@poucharramet.fr>, contact@lavernose-lacasse.fr, accueil@mairie-lherm.fr, accueil@ville-rieumes.fr, dgs@cc-coeurdegaronne.fr, m.david@cc-coeurdegaronne.fr, accueil@cc-coeurdegaronne.fr

Bonjour,

Conformément au titre du L. 122-1 du code de l'environnement qui régit le dispositif des projets soumis à évaluation environnementale. Il est notamment demandé, que le dossier soit transmis "pour avis à l'autorité environnementale (...) ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet".

C'est également l'article R423-50 du code de l'urbanisme qui prévoit, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, que "L'autorité compétente recueille auprès des personnes publiques, services ou commissions intéressés par le projet, les accords, avis ou décisions prévus par les lois ou règlements en vigueur".

C'est dans ce cadre que nous consultons les communes limitrophes au projet, ainsi que l'intercommunalité sur laquelle se positionne le projet, notamment car la proximité d'une installation PV peut toucher aux intérêts des communes voisines (cumul sur une même zone de projets, impact visuel potentiel, etc).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de permis de construire d'un parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Bérat pour avis ou recommandation de votre part.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois (jusqu'au 05/01/2026), votre avis sera réputé donné favorable.

--

**Nicolas CEREZO**  
Instructeur ADS Projets ENR  
ST/PTS/UPP-C  
Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne

Pôle Territorial Sud, 1 rue Général Lapène, 31800 SAINT GAUDENS  
Mobile : 06 71 53 79 83  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires de Haute-Garonne**



Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:  
Maj EIE PC VILLAGE SOLAIRE 2024.pdf

MaJ EPA PC VILLAGE SOLAIRE 2024.pdf  
MaJ PC - VILLAGE SOLAIRE 2024.pdf  
MaJ RNT PC VILLAGE SOLAIRE 2024.pdf  
Pièce A - Demande de PC VILLAGE SOLAIRE GLOBALE.pdf

-----  
Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles  
(pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

191000\_PCmod\_PC2 compo\_250703.pdf  
191000\_PCmod\_PC2 topo\_250703.pdf  
191000\_PCmod\_PC3 coupes\_250703.pdf  
191000\_PCmod\_PC5 elevations\_250703.pdf  
210922 Récépissé PC Bérat 220921.pdf  
CERFA\_BERAT RS PROJET 44.pdf  
Dossier\_PC\_REDEN\_SOLAR\_\_Bérat\_2\_\_12\_04\_2021.pdf  
20210831- EIE + ANNEXES - BERAT.pdf  
RNT\_EI\_BERAT\_ARRUAS\_072021\_V2\_final.pdf